



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2003
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-cinquième session

2-5 mars 2004

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Statistiques des ressources naturelles
et de l'environnement**

Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-quatrième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale. La Commission est invitée à examiner le programme de travail, les projets futurs et l'organisation du Groupe de Londres.

* E/CN.3/2004/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4 (E/2003/24)*, chap. I, sect. A.



Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

I. Introduction

1. La Division de statistique de l'ONU a publié en 1993, en tant que manuel provisoire, *Comptabilité environnementale et économique intégrée* (SCEE). En 1997, la Commission de statistique a demandé au Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale de mettre en chantier une révision du SCEE. En 2003, l'Organisation des Nations Unies, la Commission européenne, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale ont publié, sur recommandation de la Commission de statistique, la version finale du manuel *Comptabilité environnementale et économique intégrée – 2003* (SCEE-2003) sur l'Internet (<<http://unstats.un.org/unsd/environment/seea2003.htm>>) et sous forme de livre blanc. On procède actuellement à la mise en forme officielle du manuel et un glossaire et un index sont en cours de finalisation.

2. Jusqu'en 1997, le Groupe de Londres servait principalement de forum d'échange des données d'expérience des différents pays pour établir le SCEE. Lorsque la Commission de statistique a demandé au Groupe de mettre en chantier une révision du manuel, ses réunions ont été entièrement consacrées à l'examen du contenu des chapitres du SCEE-2003. À l'issue de la dernière réunion portant sur la révision du SCEE, tenue à Voorburg aux Pays-Bas en 2001, on a admis que malgré les avancées considérables de la comptabilité environnementale reflétées dans la version révisée du SCEE, il restait beaucoup à faire sur le plan tant de la méthodologie que des travaux concrets. Le Groupe a conclu que l'échange des données d'expérience des pays continuerait d'être un moyen appréciable pour faire progresser la théorie et la pratique de la comptabilité environnementale. Il a également conclu qu'une bonne partie de ses activités devrait contribuer à cet objectif. Comme suite à ces conclusions, la réunion la plus récente du Groupe de Londres, accueillie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome (du 5 au 7 novembre 2003), a conjugué échanges de données d'expérience des pays et consultations sur les manuels des bonnes pratiques. À l'occasion, deux manuels ont été présentés : l'un sur la comptabilité des ressources halieutiques et l'autre sur la comptabilité de l'eau. Le manuel sur la comptabilité des ressources halieutiques sera publié conjointement par l'ONU, la FAO et l'Université des Nations Unies d'ici à la fin de 2003.

3. Lors de la réunion tenue à Rome, le Groupe a consacré beaucoup de temps à débattre des enseignements tirés du processus de révision du SCEE et de son propre avenir. Le présent rapport tient compte des conclusions de la réunion dans deux domaines importants : le programme de travail futur du Groupe et son organisation.

II. Programme de travail futur du Groupe de Londres

4. Le Groupe de Londres poursuivra les travaux entamés pendant la révision du SCEE afin de jouer un rôle prépondérant dans la définition des pratiques internationales optimales en matière de comptes satellites de l'environnement (aspects théoriques et pratiques) dans le cadre du Système de comptabilité nationale.

Il continuera également d'offrir un cadre pour l'échange des connaissances et des données d'expérience nationales et internationales dans ce domaine. Pour atteindre ces objectifs, le Groupe a arrêté trois axes stratégiques :

a) Étayer les travaux dans les domaines où des progrès ont déjà été faits, en élaborant des manuels qui contiendront des directives d'ordre méthodologique et pratique relatives à l'application de certains éléments du SCEE-2003 (comptabilité des ressources minérales et de l'eau, par exemple);

b) Poursuivre l'élaboration théorique et pratique des éléments de la comptabilité environnementale pour lesquels les travaux ne sont pas très avancés. À cette fin, des échanges de vues auront lieu sur certains thèmes que le Groupe sélectionnera lors de ses réunions. Ces échanges suivis, qui auront lieu entre les réunions, feront intervenir les personnes qui s'intéressent le plus à la question examinée et/ou qui ont une expérience à partager;

c) Contribuer à promouvoir l'application du SCEE-2003 dans les pays et l'utilisation des comptes de l'environnement pour orienter la formulation des politiques aux plans national et international.

5. Afin d'atteindre les objectifs correspondant aux deux premiers axes stratégiques ci-dessus, le Groupe de Londres a décidé de créer des groupes de travail chargés d'étudier des thèmes précis. Quatre groupes ont été mis en place à Rome : le premier groupe travaillera sur la comptabilité de l'eau (dirigé par la Division de statistique de l'ONU), le deuxième sur la comptabilité de l'énergie et des ressources minérales (dirigé par le Bureau de statistique du Danemark), le troisième sur l'utilité des comptes de l'environnement pour la formulation des politiques (dirigé par le Bureau de statistique de la Suède et l'Agence européenne pour l'environnement) et le quatrième sur les moyens d'intégrer la dimension sociale dans les comptes de l'environnement en vue de contribuer à l'évaluation de la viabilité (dirigé par le Bureau de statistique de la Suède). Des forums de discussion électroniques seront constitués sur ces thèmes; il appartiendra aux membres de chacun de ces groupes de définir le champ exact et les objectifs de leurs travaux, toutefois, certains aspects ont été précisés à Rome, comme indiqué ci-après.

6. Les fonctions du groupe de travail sur la comptabilité de l'eau seront les suivantes :

a) Examiner le projet de manuel sur la *comptabilité environnementale et économique intégrée* des ressources en eau et contribuer à sa mise au point;

b) Participer au forum de discussion électronique sur les termes et les définitions relatifs à la comptabilité de l'eau arrêtés par la Division de statistique et la Division du développement durable de l'ONU, afin que les définitions et les classifications utilisées dans les questionnaires internationaux soient alignées sur le cadre comptable;

c) Élaborer un dossier sur l'élargissement du cadre de la comptabilité de l'eau aux aspects sociaux;

d) Participer au débat sur les indicateurs de l'eau, qui seront l'un des aspects abordés dans le prochain *Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde*.

7. Les fonctions du groupe de travail sur la comptabilité de l'énergie et des ressources minérales seront les suivantes :

- a) Étudier les pratiques nationales en matière d'établissement de la comptabilité des ressources minérales;
- b) Élaborer des directives sur l'établissement des comptes des ressources du sous-sol;
- c) Examiner les délibérations du Groupe de Canberra II sur l'évaluation des ressources non financières et celle des ressources du sous-sol.

8. Les fonctions du groupe de travail sur l'utilité des comptes économiques de l'environnement pour la formulation des politiques seront les suivantes :

- a) Recenser les besoins des décideurs en ce qui concerne la comptabilité environnementale;
- b) Déterminer les moyens de communiquer avec la communauté des utilisateurs afin de faire mieux saisir l'utilité que présentent les comptes de l'environnement pour la formulation des politiques;
- c) Répertoire les applications actuelles des comptes de l'environnement dans la formulation des politiques.

9. La fonction du groupe de travail sur l'intégration de la dimension sociale sera la suivante : coordonner l'élaboration d'un document de synthèse sur les moyens d'intégrer un nombre restreint de variables sociales au SCEE pour faciliter les analyses relatives au développement durable.

10. En ce qui concerne la promotion de l'application du SCEE (le troisième axe stratégique), le Groupe de Londres a souligné combien il importait de maintenir des liens entre les producteurs de données et les utilisateurs. Les progrès réalisés sur le plan méthodologique en ce qui concerne les comptes de l'environnement permettent désormais d'envisager d'utiliser ceux-ci de façon courante. En particulier, ils devraient être mieux intégrés à la collecte de données sur l'environnement et à l'élaboration d'indicateurs, et l'on pourrait les mettre davantage à profit pour la formulation des politiques. Le Groupe s'efforcera de promouvoir ces objectifs aux plans national et international.

III. Organisation du Groupe de Londres

11. Le Groupe de Londres a été créé en 1994 par l'Office britannique de statistiques nationales, Statistique Canada et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). Il a tenu sa première réunion à Londres (d'où son nom). À l'origine, la coordination et la planification des réunions du Groupe (comptes rendus des travaux, ordre du jour, communication, etc.) étaient assurées par les organismes fondateurs et les pays accueillant ces réunions. En 1997, à la suite d'une réunion tenue à Ottawa, il a été décidé d'établir un secrétariat qui serait assuré par Statistique Canada.

12. Lorsque le Groupe s'est attelé à la révision du SCEE, il a été nécessaire de renforcer la coordination. C'est ainsi qu'a été constitué en 1999 un Comité de coordination du Groupe, composé des entités internationales (EUROSTAT, FMI, OCDE, Banque mondiale et Division de statistique de l'ONU) qui devaient par la

suite publier le manuel. Le Comité était également composé de Statistique Canada (assurant le secrétariat) ainsi que des organisations ayant accueilli les précédentes réunions et de celles qui accueilleraient les réunions futures, dans un souci de continuité.

13. Le SCEE-2003 étant achevé, le besoin de coordination est moins urgent. À la réunion de Rome, il a été décidé de conserver un comité de coordination plus restreint, composé de Statistique Canada (qui assure le secrétariat), des organisations qui accueilleront les prochaines réunions et de la Division de statistique. Le comité est toutefois ouvert aux autres organisations membres qui souhaitent participer à ses travaux.

14. Les fonctions du comité de coordination sont les suivantes :

a) Coordonner les activités du Groupe de Londres, y compris l'organisation de ses réunions et l'élaboration des comptes rendus de ses travaux;

b) Définir les domaines d'activité prioritaires en consultation avec les membres du Groupe;

c) Faciliter la mise en place et le fonctionnement des groupes de travail chargés d'étudier certains thèmes pratiques ou théoriques;

d) Contribuer à la coordination des activités relatives à la comptabilité environnementale au plan international, en relation avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et le Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques environnementales;

e) Promouvoir l'utilisation du SCEE-2003 et des comptes économiques de l'environnement en général, pour servir de cadre à la collecte de données et à l'élaboration d'indicateurs ainsi qu'à la formulation des politiques.

15. Pendant la révision du SCEE, le site Web du Groupe de Londres (<<http://www4.statcan.ca/citygrp/london/london.htm>>), dont la gestion est assurée par son secrétariat, a joué un rôle important en permettant à la communauté internationale d'être tenue informée de l'avancement des travaux de révision et de faire des observations sur les chapitres proposés. À la réunion tenue récemment à Rome, il a été décidé que le Groupe continuerait de se servir du site Web comme principal vecteur de communication avec les autres organisations concernées par la comptabilité environnementale.

Participation au Groupe de Londres

16. Le Groupe de Londres est ouvert à tous les pays qui mènent des activités dans le domaine de la comptabilité environnementale. Jusqu'en 1997, ce sont surtout des pays développés qui ont participé à ses réunions. Pendant la révision du SCEE, les pays en développement ayant une expérience dans le domaine de la comptabilité environnementale ont été invités à participer aux réunions avec l'aide financière de la Division de statistique.

17. Estimant utile d'associer à ses travaux un éventail de pays ayant des préoccupations environnementales diversifiées, le Groupe a encouragé la Division de statistique à continuer de financer la participation de pays en développement.

18. Afin de conserver sa vocation, le Groupe est favorable à ce que la participation à ses réunions soit limitée aux bureaux de statistique et aux organismes

internationaux qui ont des programmes de comptabilité environnementale bien établis. Des experts travaillant sur des thèmes précis seront invités au coup par coup.

Périodicité des réunions

19. Le Groupe de Londres a décidé de continuer de se réunir annuellement. Le Bureau de statistique du Danemark accueillera la prochaine réunion, qui, en principe, devrait avoir lieu en septembre 2004 à Copenhague. Les groupes de travail récemment créés pourront décider de se réunir en cas de besoin, afin de faciliter leurs travaux.

IV. Points à examiner

20. La Commission est invitée à examiner le programme de travail du Groupe de Londres et l'organisation de ses travaux.
